AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0729
FR0004036036-FS0302

24 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLUCOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juin 2013, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2013, le seuil de 5% du capital de la société SOLUCOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 221 000 actions SOLUCOM représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOLUCOM sur le marché.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Lazard Frères Banque. Lazard Frères Gestion indique agir indépendamment de Lazard Frères Banque dans les conditions posées aux articles 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 966 882 actions représentant 7 863 341 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.